

21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE DU 2 AVRIL 2025 A 20H30	
Président de séance : Bernard VOUGNON	
Présents (9) : Bernard Vougnon, Bernard Merger, Alain Roset, Etienne Pellegrini, Agnès Allier, Yolande Merger, Jérôme Radaz, Dominique Robert, Samuel Vuillemin	
Procuration (1) : Mohammed Oubénaïssa a donné procuration à Alain Roset	
Absentes (4) : Murielle Bazin, Coralie Jacquot, Célia Sousa, Marie-José Vergon-Trivaudey	
Secrétaire de séance : Yolande Merger	
Date de la convocation : 26/03/2025	
Nombre de membres en exercice : 14	
Nombre de présents : 9	
Suffrages exprimés : 10	

N° 2025/021

TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal vote les tarifs applicables en 2025 des différents services de la commune, les réservations déjà opérées conservent les anciens tarifs.

- Salle polyvalente tarif applicable pour tous contrats signés à compter de ce jour, pour une location du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h :
 - Caution dégâts 500 €
 - Caution ménage 150 €

Chaucennois particuliers	330 €
Extérieurs particuliers	520 €
Associations ACN	0 €
Associations extérieure	520 €

Cimetière :

Case nouveau columbarium pour une durée de 30 ans (urnes) :

- Emplacement 2 urnes : 450 €
- Emplacement 4 urnes : 850 €

Concession cimetière le mètre superficiel :

- 15 ans : 190 €
- 30 ans : 250 €

NB : les concessions à durée perpétuelle (case et concession) ne sont plus pratiquées sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents, approuve les nouveaux tarifs rappelés ci-dessus pour l'année 2025, ils rentreront en vigueur à compter du 2 avril 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Bernard VOUGNON

